

SOCIÉTÉ ANONYME
Exploitations Agricoles de la Basse-Pointe

Au Capital de 4.200.000 Francs

R. C. Fort-de-France N° 10.288

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
du 17 Mars 1952

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE 1951



Imp. Bezaudin
FORT-DE-FRANCE
MARTINIQUE
1952

039/099

SOCIÉTÉ ANONYME

Exploitations Agricoles de la Basse-Pointe

Au Capital de 4.200.000 Francs

R. C. Fort-de-France N° 10.288

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
du 17 Mars 1952

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE 1951



Imp. Bezaudin
FORT-DE-FRANCE
MARTINIQUE
1952

Mesdames, Messieurs

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice 1950-1951.

Comme nous le prévoyions lors de notre dernière assemblée, les résultats de cette année ont été meilleurs. Toutefois l'enlèvement de cette récolte a été irrégulier, trainant en longueur, ce qui nous a beaucoup gêné au moment de nos plantations nouvelles qui n'ont pu de ce fait, être complétées. Le cyclone du 2 Septembre 1951 a cassé nos plus grandes cannes. La récolte 1952 sera donc en diminution sur la précédente, l'une des plus fortes jamais enregistrées.

Nous avons très sensiblement augmenté nos cultures de bananiers. Là encore, le cyclone a jeté les cultures les plus avancées, et nous récolteront nos meilleures bananes seulement à partir de Mai et Juin, soit avec 3 à 4 mois de retard, manquant ainsi la meilleure période de réalisation.

Vous devez renouveler votre Conseil d'administration. Nous pouvons vous assurer de tout mettre en œuvre pour continuer les redressements que nous avons commencés, et vous demandons de nous faire confiance.

Détail du compte des propriétés exploitées pour la campagne 1951

Recettes

Réglement cannes 1951	29.842.466	
Cannes à régler	8.013.878	
Recettes Bananes	4.763.749	
Divers	6.000	
	<hr/>	42.626.093

Dépenses

Approvisionnements consommés	2.422.597	
Salaires et appointements réglés	20.585.286	
Frais généraux	389.708	
Frais de transports	666.605	
Cotisations d'Allocation Familiale	1.506.357	
Prime d'assurances	695.768	
Frais de Réparation et entretien	941.241	
Engrais employés	5.347.333	
Cotisations de sécurité sociale	963.980	
Intérêts réglés	998.178	
Amortissements du matériel	1.701.578	
Loyers payés	975.824	37.194.455
	<hr/>	<hr/>

BÉNÉFICES 5.431.638

Actif**Bilan de la Société Agricole de la**

Immobilisations	8.822.243
Débiteurs divers	502.960
Approvisionnements	1.060.000
Compte d'ordre	8.053.629
Pertes et Profits	10.035.404

27.974.236

Basse-Pointe au 31 Octobre 1951

Passif

Capital	4.200.000
Créanciers divers	23 506.320
Compte Ordre	267.916

27.974.236

Débit

Développement du Compte

A nouveau	15.956.441.42
Frais généraux	1.707.143.00

17.663.584.42

Pertes et Profits au 31 octobre 1951

Crédit

Balance du Compte d'Exploitation	5.431.638.00
Solde loyer 1950 & 1951 (Habitation Dupotiche)	377.150 00
Complément cannes 1950	499.366.00
Remboursement impôts cédulaires	1.283 467.00
Divers	36.559.00
Annulation des centimes	0.42
Balance	10.035 404.00

17.663.584.42

Rapport du Commissaire aux comptes

Messieurs,

Conformément au mandat reçu de votre dernière Assemblée Générale j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'examen que j'ai fait des opérations de votre société pendant l'exercice 1951.

J'ai obtenu de votre Direction tous les éléments utiles à l'accomplissement de ma mission et les documents comptables relatifs à cet exercice m'ont été communiqués dans les délais légaux.

Les comptes qui vous sont présentés sont conformes aux livres et le Bilan reflète sincèrement la situation de votre Société.

Nous estimons que vous pouvez les approuver.

Fort-de-France, le 22 Février 1952

Th. De REYNAL

RAPPORT SPÉCIAL

sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi
du 24 juillet 1867

Messieurs,

A votre précédente réunion vous avez autorisé, en vertu de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867, vos Administrateurs à traiter avec votre Société.

A notre connaissance il n'a pas été traité d'opérations qui appellent des observations particulières de notre part.

En tant que de besoin vous voudrez bien renouveler pour l'exercice 1952 les autorisations exigées par la loi.

Fort-de-France le 22 Février 1952

Th. De REYNAL.

